

L'ISOLATION EST TRÈS IMPORTANTE POUR GARDER LA CHALEUR DE VOTRE MAISON EN HIVER MAIS POUR ÉVITER LES SURCHAUFFES EN ÉTÉ DANS LES COMBLES AMÉNAGÉS, COMMENT FAIRE ? CONNAISSEZ-VOUS LE DÉPHASAGE ?

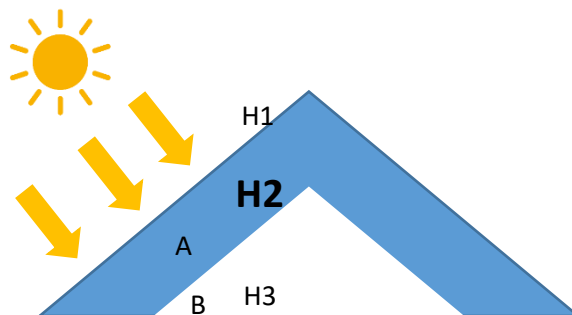
UN COMPLÉMENT QUI EST INCLUS DANS TOUTE ISOLATION = LA DENSITÉ

AUCUN ISOLANT N'EST PRÉSENTÉ

- 1) Ce document est à prendre en compte pour les **COMBLES RAMPANTS, AMÉNAGÉS, MANSARDÉS**.
- 2) Pour les combles **PERDUS**, ceux-ci peuvent servir d'espace tampon pour éviter la surchauffe en été

- En thermique du bâtiment, le **DÉPHASAGE THERMIQUE** est la capacité des matériaux composant l'enveloppe de l'habitation à ralentir les transferts de chaleur, notamment du **RAYONNEMENT SOLAIRE ESTIVAL**.
- Plus le **DÉPHASAGE THERMIQUE** est important plus la **DENSITÉ DU PRODUIT ISOLANT** est importante.
- Un produit d'une densité (ou masse volumique) de 100 kg/m³ aura un plus grand déphasage qu'un produit de 20 kg/m³
- N'oubliez pas de **surventiler** la nuit (fenêtres...)

DÉPHASAGE (temps de transfert de la chaleur à traverser un isolant) $H3 = H1 + H2$



Légende			
A toit et isolant			
B comble aménagé			
Heures/ densité	35	90	135
H 1 toiture	12h00 midi (Jour zéro)		
H 2 isolant déphasage (temps)	5 h	10 h	13 h
H 3 combles	17 h	22 h	1h matin

Densité /	kg/m ³		35	60	90	135
		H1	12h00 midi (Jour zéro)			
Déphasage / heure		H2	5 h	7 h	10 h	13 h
Heure où la chaleur arrive dans les combles		H3	17 h	19 h	22 h	01h matin
			Surchauffe		Confort	

CONCLUSION : LA CHALEUR TOTALE = LA CHALEUR DE LA PIÈCE + LA CHALEUR VENANT DU TOIT RÉDUITE AVEC PLUS OU MOINS DE DÉPHASAGE



ALEDA - ZA JOULIEU ST JEAN DE VERGES - 09000
Tél : 05 34 14 63 81 : www.aleda09.fr

Document de l'Espace Info Énergie

Information : "Un espace Info-Energie est un lieu neutre, objectif, impartial et indépendant où l'on peut obtenir des informations sur la maîtrise de l'énergie (utilisation rationnelle de l'énergie, efficacité énergétique, énergies renouvelables...).

Les informations et/ou conseils fournis par un Conseiller Info-Énergie au public le sont à titre indicatif, à titre gratuit et à partir des seuls éléments présentés / demandés par le public. Les informations et/ou conseils fournis par un Conseiller Info-Énergie au public n'ont pas vocation à être exhaustifs.

L'Espace Info-Énergie rappelle que le choix et la mise en œuvre des solutions découlant des informations et/ou des conseils présentés par un Conseiller Info-Énergie relève de la seule responsabilité du public. La responsabilité de l'Espace Info-Énergie ne pourra en aucun cas être recherchée. "

Nos principaux partenaires et financeurs :

L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie)

La Région OCCITANIE

Le Département (CD09 et SDE09...)